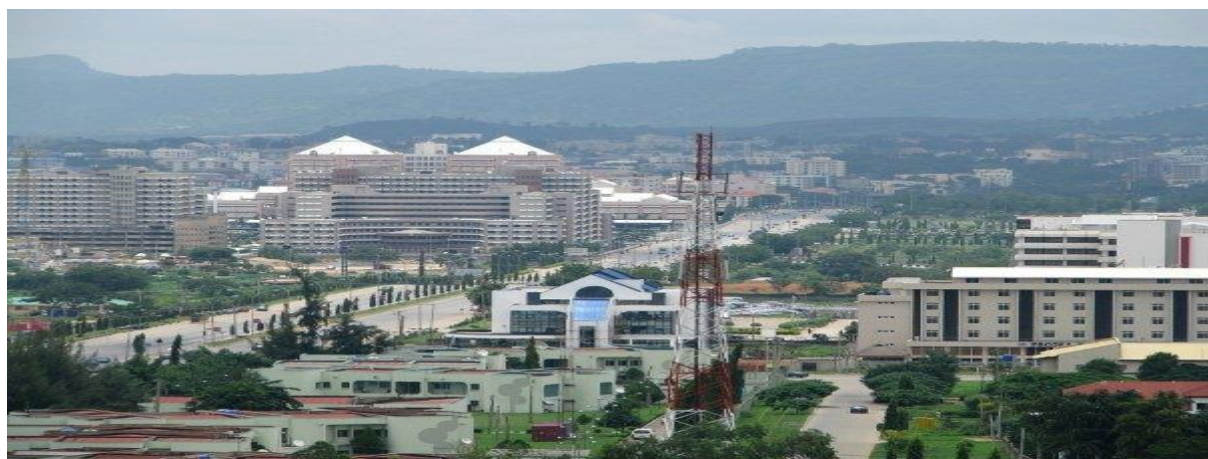


INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE

INSTITUTE OF COMMUNITY LAW

“Agir pour l’intégration africaine”

L’Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique) en partenariat avec L’Association Impulsion du Droit Communautaire (IDC-Bénin) et le soutien de la **Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI)**, organise à l’attention des Professionnels du droit et des opérateurs économiques de l’espace OHADA, un séminaire international sur le thème : « **L’arbitrage et la sécurisation des investissements dans l’espace OHADA** », les 26 et 27 mai 2016, à l’Hôtel du Lac de Cotonou au Bénin.



I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L’arbitrage est une alternative à la justice classique. Il est le plus connu et le plus pratiqué des modes alternatifs de règlement des différends. Né des besoins de la pratique commerciale internationale, il joue, depuis de nombreuses années, un rôle de toute première importance dans le règlement des différends en droit des affaires.

En Afrique, jusqu’à un passé très récent, les parties à un litige voulant recourir à l’arbitrage pour régler leurs différends commerciaux, ne disposaient pas d’une institution à l’échelle continentale à cette fin.

Celles-ci n’avaient d’autres choix que les grands centres d’arbitrage internationaux tels que la Cour Internationale d’Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), le Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI) prévu par la Convention de Washington du 18 mars 1965 et créé au sein de la Banque Mondiale pour résoudre les différends entre Etats et investisseurs étrangers.

L’entrée en vigueur du Traité OHADA en 1995 et l’adoption des instruments dérivés, relatifs au droit de l’arbitrage le 11 mars 1999 (Acte Uniforme et le Règlement de la

CCJA) ont comblé ces vides et marqué deux étapes importantes dans l'évolution de ce mode alternatif de règlement de différends en Afrique.

Désireux de garantir une sécurité juridique et judiciaire pour faciliter et promouvoir les investissements et les activités économiques dans ses Etats parties, les Pères fondateurs de l'OHADA ont clairement énoncé dans l'article premier, qu'il a pour objet entre autres, « *l'encouragement au recours à l'arbitrage pour le règlement des différends contractuels* ».

On comprend dès lors que le dispositif OHADA dans son ensemble a été conçu pour la sécurisation juridique et judiciaire des activités économiques dans l'espace OHADA.

Ces dernières années, plusieurs Etats Africains ont été lourdement condamnées, soit dans des procédures d'arbitrage CIRDI ou CCJA-OHADA ; d'autres procédures sont en cours au CIRDI, dans le cadre des « *arbitrages d'investissement* »

Des interrogations surgissent çà et là quant à l'avenir de l'arbitrage dans l'espace OHADA. Ce mode alternatif de règlement des différends contribue-t-il réellement à la sécurisation des investissements dans l'espace OHADA ?

Les questions sont légions, et c'est dans le but d'y répondre que l'IDC organise ce séminaire de formation dont le thème est : « **L'ARBITRAGE ET LA SECURISATION DES INVESTISSEMENTS DANS L'ESPACE OHADA** ».

II/ OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Sensibiliser les opérateurs économiques et les professionnels du droit aux avantages de l'arbitrage ;
- Approfondir leurs connaissances en matière d'arbitrage d'investissement et d'arbitrage OHADA ;
- Comprendre le fonctionnement du système d'arbitrage CIRDI (Centre International de Règlement des Différends Relatifs aux Investissements sis à Washington)
- Mieux appréhender les contours du Règlement type de la CNUDCI et les contraintes de l'arbitrage ad hoc
- Favoriser l'insertion de conventions d'arbitrage dans les contrats

III/ METHODES PEDAGODIQUES

Pour mener à bien cette formation, les actions suivantes doivent être menées :

- ✓ Méthodes interactive et participative
- ✓ Echanges avec les animateurs
- ✓ Cas pratiques



IV/ PUBLIC CIBLE

- ✓ Juristes d'entreprises et Opérateurs économiques ;
- ✓ Avocats ;
- ✓ Notaires ;
- ✓ Professionnels du droit

V/ SOUS-THEMES A DEVELOPPER

- ✓ Généralités sur l'arbitrage
- ✓ La convention d'arbitrage
- ✓ L'arbitrage d'investissement
- ✓ Les contraintes de l'arbitrage ad hoc
- ✓ Le règlement type de la CNUDCI
- ✓ L'instance arbitrale
- ✓ La clôture de l'instance arbitrale
- ✓ Le Système d'arbitrage du CIRDI
- ✓ Le droit de l'arbitrage de l'OHADA
- ✓ La phase post arbitrale
- ✓ Etude des grands arrêts de la CCJA en matière d'arbitrage

VI/ FORMATEURS



Dr Walid BEN HAMIDA

Maître de Conférences en Droit à l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Il a soutenu une thèse de doctorat sur l'arbitrage entre Etats et investisseurs étrangers. Il enseigne le droit des investissements et le droit de l'arbitrage dans une trentaine de pays ; il est l'auteur de plus de 50 publications sur les modes alternatifs de règlement des litiges et le droit des investissements. Il a participé en tant qu'Expert à la réforme des codes d'investissement en Tunisie, au Yémen et en Jordanie et a conseillé le gouvernement soudanais sur l'élaboration de ses traités d'investissement.

Dr. BEN HAMIDA a été impliqué dans une vingtaine de dossiers d'arbitrage (investissement et commercial) en tant qu'Expert et arbitre en application des règlements CIRDI, CCI, CNUDCI. Depuis juillet 2012, il est membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, la plus haute instance qui supervise et contrôle les procédures d'arbitrage de la CCI.

Il a travaillé comme formateur avec plusieurs Etats et organisations internationales et a conduit plus de 30 formations sur les investissements, le droit de l'énergie et l'arbitrage pour les cadres de plusieurs Etats en Afrique et au Moyen Orient avec la CNUCED, la Banque Mondiale, l'ESCWA, l'IDLO et la FAO.

(Présence confirmée)



Me Martial AKAKPO

Avocat au Barreau du Togo, Associé de la Société d'Avocats « *Martial AKAKPO et Associés* »

Titulaire d'un Diplôme Universitaire de 3e cycle en **Contentieux International des affaires** obtenu à l'Université de Paris – Est Créteil Val de Marne (Paris 12) avec mention.

Il a aussi obtenu un diplôme de 3e cycle en Intelligence Economique et Veille Technologique au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) à Paris avec mention.

Formé également à l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD-ITALIE) et conjointement par LOYOLA SCHOOL of LAW et TULANE LAW SCHOOL (USA), Martial AKAKPO s'est spécialisé en droit des investissements et financement de projets de développement en matière d'énergies et d'infrastructures au Togo et en Afrique de l'Ouest.

Il intervient comme conseil des parties dans des arbitrages internationaux CCI ou comme arbitre désigné par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA à Abidjan (CCJA) et d'autres centres d'arbitrage.

Il est Formateur à l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature de l'OHADA (ERSUMA) à Porto Novo.

Fondateur de Mercuriales Info, revue togolaise de Droit des affaires et d'Arbitrage, il a été élevé au rang d'Officier de l'Ordre National de Mérite en 2009 et obtenu le Diplôme d'honneur Etoile d'Or d'Afrique en 2012.

(Présence confirmée)



Me Elvire VIGNON

Avocate honoraire

Diplômée d'études supérieures bancaires et financières

Arbitre agréée notamment par la Cour commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA, Abidjan, Côte-d'Ivoire, le Centre permanent d'Arbitrage et de Médiation (CPAM) du CADEV, Douala, Cameroun, la Chambre arbitrale de l'Association interprofessionnelle du Coton du Bénin

Membre du comité d'administration du règlement des différends de la Chambre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation près la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CAMEC-CCIB)

Chargée de travaux dirigés en matière de droit de l'arbitrage pour la formation au CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) : depuis 2013

Elle a mené des négociations aboutissant à des transactions pour mettre fin aux différends ; médiation, arbitrage ; conception de chambres arbitrales (étude de faisabilité, rédaction du règlement de conciliation et d'arbitrage) ; mise en place de chambre arbitrale (formation des acteurs de la filière, formation des arbitres et conciliateurs, participation au recrutement du secrétaire administratif et juridique)

Ex-Directrice du CIFAF (Centre international de Formation en Afrique des Avocats francophones) : de juillet 2002 à décembre 2005

(Présence confirmée)



Maître Narcisse AKA

Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA-OHADA

Anciennement Magistrat puis Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire,

Formateur à l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature de l'OHADA (ERSUMA), à l'Université HOUPHOUET-BOIGNY d'Abidjan et aux Facultés Universitaires Privées d'Abidjan (FUPA)

Premier Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), Ancien juriste à la CCJA,

Consultant en arbitrage au Centre du Commerce International (ITC) de Genève.

(Présence confirmée)



Bâtonnier Robert DOSSOU

Avocat au Barreau du Bénin
Ancien Bâtonnier
Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de l'Université Nationale du Bénin
Ancien Ministre du Bénin
Ancien Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin
Arbitre CIRDI (Washington D.C. USA)
Arbitre CCJA - OHADA
Membre de la Chambre d'arbitrage de l'Association Interprofessionnelle du Coton et du CAMEC (BENIN)
(A confirmer)



Corinne Montineri is a Legal Officer in the International Trade Law Division of the United Nations Office of Legal Affairs, the Secretariat of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL). Her main field of activity relates to arbitration. She is currently servicing the sessions of Working Group II (Arbitration and Conciliation), which works on a revision of the UNCITRAL Arbitration Rules. Ms. Montineri joined the United Nations Office of Legal Affairs in 2003. Prior to joining the United Nations Office of Legal Affairs, Ms. Montineri, a national of France, worked as a senior legal officer with multi-national companies, mainly on matters relating to merger and acquisition and international contracts, both in Europe and Asia-Pacific.

(Participation confirmée)

VII/ MODALITES DE PARTICIPATION

Frais de participation :

- ✓ 350 000 FCFA par personne
- ✓ 600 000 FCFA pour deux personnes de la même structure
- ✓ Un tarif spécial de 200.000 FCFA pour les Avocats

Les rubriques suivantes sont couvertes :

- ✓ La formation
- ✓ La documentation
- ✓ Les pauses café et déjeuners
- ✓ Les supports

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- **L'Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique)**
Abidjan Cocody Cité des Arts, Rue Siméon AKE ; 17 BP 1007 Abidjan 17
Tél. (225) 22 44 09 11/ 05 50 48 57/ 57 66 04 24;
E-mail: contact@idc-afrique.org
Site Web : www.idc-afrique.org

- L'Association Impulsion du Droit Communautaire (IDC-Bénin)
Tél : +229 97 25 78 50
+229 97 57 07 31

